



Extrait du registre des décisions

Bureau du 30 janvier 2020

n° 004-20

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° F17020 pour la mise en place d'équipements de télésurveillance sur les ouvrages d'eau potable et d'eaux usées situés sur le territoire du Cœur des Bauges*

- date de convocation le 24 janvier 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi trente janvier à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 33

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Emmanuelle Andrevon
<i>Aillon-le-Vieux</i>	
<i>Arith</i>	Pierre Gerard
<i>Barberaz</i>	David Dubonnet
<i>Barby</i>	Catherine Chappuis
<i>Bassens</i>	Alain Thieffenat
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Jean-Luc Berthalay
<i>Challes-les-Eaux</i>	Josette Rémy
<i>Chambéry</i>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton
<i>Cognin</i>	
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	
<i>Ecole</i>	
<i>Jacob-Bellecombette</i>	Brigitte Bochaton
<i>Jarsy</i>	
<i>La Compôte</i>	
<i>La Motte-en-Bauges</i>	
<i>La Motte-Servolex</i>	Christiane Boisselon
<i>La Ravoire</i>	Frédéric Bret - Marc Chauvin
<i>La Thuile</i>	Dominique Pommat
<i>Le Châtelard</i>	Pierre Hemar
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Michel André
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Laysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	Christophe Richel
<i>Saint-Cassin</i>	Philippe Dubonnet
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	Maryse Fabre
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Bernard Januel
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Louis Caille
<i>Sonnaz</i>	Daniel Rochaix
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	
<i>Vimines</i>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Luc Berthoud à Driss Bourida - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillemet à Michel Dyen

- conseillers excusés : 16

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 janvier 2020

délibération n° 004-20

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° F17020 pour la mise en place d'équipements de télésurveillance sur les ouvrages d'eau potable et d'eaux usées situés sur le territoire du Cœur des Bauges**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, indique que la Communauté de communes du Cœur des Bauges a confié fin 2015 au groupement d'entreprises SEMG/Besson le marché pour la mise en place d'équipements de télésurveillance sur les ouvrages d'eau potable et d'eaux usées situés sur son territoire, pour un montant de 293 563 € HT.

Compte tenu de la fusion de la Communauté de communes du Cœur des Bauges avec Chambéry métropole au 1^{er} janvier 2017, ce marché a été interrompu, dans un objectif de nécessaire uniformisation de la télégestion sur l'ensemble des 38 communes.

Un avenant est nécessaire pour régulariser des prix nouveaux qui ont fait l'objet d'ordres de service et pour prendre en compte la moins-value engendrée par cette nouvelle organisation. Il s'élève à - 61 914 € HT, ce qui représente un pourcentage de 21 % environ du montant du marché initial.

Le montant final du marché est de 231 649 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € et de leurs avenants,

Vu le marché F17020,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 au marché F17020 pour la mise en place d'équipements de télésurveillance sur les ouvrages d'eau potable et d'eaux usées situés sur le territoire du Cœur des Bauges,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 004-20

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° F17020 pour la mise en place d'équipements de télésurveillance sur les ouvrages d'eau potable et d'eaux usées situés sur le territoire du Cœur des Bauges
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	30 janvier 2020
Annexe(s) :	Avenant 1 au marché F17020

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200130-lmc1H23035H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23035H1

Date de transmission en Préfecture :	07 février 2020
Date de réception en Préfecture :	07 février 2020
Période d'affichage :	du au